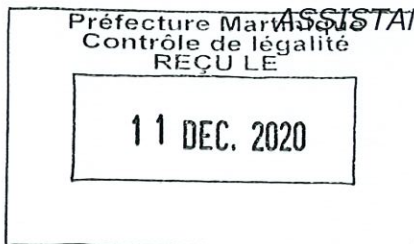




EXTRAIT N°66/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

<p>Date de convocation : Le 01 décembre 2020</p>	<p>la</p>	<p>L'an deux mil vingt et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.</p>
<p>Nombre de conseillers municipaux En exercice</p>	<p>33</p>	<p><i>PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</i></p>
<p>En début de séance :</p>		<p><i>Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE-MORVILLIER Marie Clarisse.</i></p>
<p>Présents</p>	<p>26</p>	
<p>Procurations</p>	<p>3</p>	
<p>Absents</p>	<p>4</p>	
<p>Excusés</p>	<p>0</p>	
<p>En cours de Séance :</p>		
<p>Présents</p>	<p>26</p>	<p><i>ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), M. PALIX Pierre (procuration à Yan MONPLAISIR), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)</i></p>
<p>Procurations</p>	<p>3</p>	
<p>Absents</p>	<p>4</p>	
<p>Excusés</p>	<p>0</p>	<p><i>ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent.</i></p>



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-José BEAUJOLAIS pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION CENTRE

Le maire expose :

Le conseil de Développement de l'Agglomération Centre, instance consultative de la CACEM créée en 2002 en application de la loi Voynet (articles L5211-1-2 et L5211-11-2 du CGCT) est chargé de donner son avis sur les projets de territoire et les documents de planification de la CACEM. Représentant de la société civile, il est composé d'une trentaine de membre répartis en cinq collèges :

- Personnalités qualifiées
- Acteurs du monde économique
- Acteurs du monde éducatif et social
- Acteurs du monde culturel et sportif
- Collectivités territoriales

Le collège des collectivités territoriales est maintenu au sein du CDAC et comporte 4 élus (non conseillers communautaires) issus du conseil municipal de chaque commune membre. Ils auront pour rôle d'animer les conseils de quartiers afin de développer et de maintenir la démocratie participative avec les populations du centre.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la désignation de M. Cédric BERNABE en vue de représenter la ville au sein du collège des collectivités territoriales de la CDAC.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 07 décembre 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Publié le



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE
Claude ADELE

